

Éthique sexuelle et médicale : les pères synodaux parlent de « gradualité ».

Francis X. Rocca
Catholic News Service
7 octobre 2014

VATICAN (CNS) – Lors de leurs discussions sur l'éthique sexuelle et médicale, les participants au synode des évêques sur la famille mettent l'accent sur le concept de « gradualité » comme façon d'envisager la moralité qui laisse place à l'imperfection humaine sans compromettre les idéaux de l'Église.

Dans un discours prononcé le 6 octobre, première journée de travail de l'assemblée, le cardinal Peter Erdo, d'Esztergom-Budapest en Hongrie, a indiqué que *Humanae Vitae*, l'encyclique de 1968 du pape Paul VI qui réaffirme l'interdiction de l'Église des méthodes artificielles de contrôle des naissances, « doit être examiné à la lumière de la loi de la gradualité ». Il suggère qu'il n'était pas réaliste de s'attendre à ce que cet enseignement largement bafoué soit accepté immédiatement.

Le cardinal a cité *Familiaris Consortio*, l'exhortation apostolique de saint Jean-Paul II sur le rôle de la famille chrétienne dans le monde, qui avait été inspirée par le dernier synode sur la famille en 1980. Selon saint Jean-Paul II, chaque personne est un être situé dans l'histoire qui « connaît, aime et accomplit le bien moral en suivant les étapes d'une croissance. »

Plusieurs évêques ont parlé de gradualité dans leurs interventions lors d'une session en après-midi ayant pour thème : « Le plan de Dieu pour le mariage et la famille ».

« Malgré les graves lacunes que nous avons toujours identifiées à la culture occidentale, nous devons également discerner et déclarer quelles sont les pierres de touche de la sagesse chrétienne » a affirmé un évêque, comme le rapporte le père basilien Thomas Rosica, un assistant de la salle de presse du Saint-Siège qui n'a pas identifié l'évêque, conformément aux règles synodales.

En parlant de l'attitude de l'Église envers les relations « irrégulières », telles que celles des personnes mariées civilement ou celles des couples catholiques qui cohabitent, un autre évêque a établi une analogie avec la compréhension qu'ont les catholiques des autres Églises chrétiennes. Bien que l'on considère que c'est seulement dans l'Église catholique que l'Église subsiste entièrement, on estime que d'autres communautés chrétiennes possèdent d'importants éléments de sanctification.

De même, « il existe une vision forte et idéale de la famille chrétienne, mais il y a des éléments de sanctification valides et importants et d'amour vrai qui peuvent être présents, même lorsqu'une personne ne réalise pas entièrement cet idéal »,

a ajouté l'évêque, tel que rapporté par le père jésuite Federico Lombardi, porte-parole du Vatican.

Le cardinal Vincent Nichols de Westminster, qui a également pris la parole lors de la session du 6 octobre, a dit aux journalistes le lendemain que la « loi de gradualité » est une « loi de théologie pastorale morale qui permet à tous de faire un pas à la fois dans notre quête de sainteté dans notre vie. »

Le cardinal, qui a assisté au synode de 1980 en tant que prêtre assistant d'un évêque, a rappelé que saint Jean-Paul II avait insisté sur ce point lors de la conclusion du synode.

« Il a dit oui, il y a une loi de la gradualité, mais celle-ci ne devrait pas être confondue avec une gradualité de la loi » a ajouté le cardinal Nichols. « Il affirmait que la vision et l'enseignement de l'Église sont cohérents et qu'ils sont offerts à tous. Ce n'est donc pas comme s'il y avait une loi qui s'appliquait à un moment de la vie et une autre loi qui s'appliquait plus tard. Il y a une voie, dans laquelle nous avançons. »

Un autre père synodal, le cardinal Reinhard Marx de Munich et de Freising en Allemagne, a dit aux journalistes, le 6 octobre, que l'idée de la gradualité pourrait aider l'Église à développer une nouvelle façon de parler de sexualité.

« Nous ne pouvons pas toujours avoir 100 %. Et ce n'est pas toujours simple de faire la différence entre ce qui est bien et ce qui est mal » a dit le cardinal. « Il y a un développement, un cheminement, dans une vie ou dans une relation. »

Le cardinal Marx, président de la Conférence épiscopale allemande, a également ajouté que la « grande majorité » des évêques allemands soutenait la proposition controversée du cardinal allemand Walter Kasper de faciliter la réadmission à la communion aux divorcés et aux catholiques remariés civilement, même s'ils n'ont pas obtenu l'annulation de leur premier mariage sacramentel.

« Je pense qu'il est très important de voir que nous avons des solutions et qu'il existe également une gradualité au niveau des sacrements », affirme le cardinal Marx.

Traduction : Marie-Claire Dugas, Communications et Société

Texte traduit et distribué aux diocèses avec la permission expresse de CNS
(Catholic News Service : <http://www.catholicnews.com/>)

Copyright (c) 2014 Catholic News Service/USCCB. Tous droits réservés.